



INFORMATIONS du Centre Communal d'Action Sociale

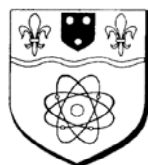
Subventions du Conseil Général et du C.C.A.S

- Noël des personnes âgées titulaires d'allocation
- Noël pour les enfants de demandeurs d'emploi
- Eau – gaz – électricité – combustible
- Carte Navigo (anciennement carte orange)

Aides de fin d'année en faveur :

- des personnes âgées de plus de 65 ans
- des parents isolés et de leurs enfants de moins de 20 ans à charge
- des allocataires du R.S.A « socle » et de leurs enfants de moins de 20 ans à charge

ATTENTION ! RÉPONSES AVANT LE 17 NOVEMBRE 2010



Nos réf : AB/IDS 310/10V
Objet : aides de fin d'année 2010

Saclay, le 19 octobre 2010

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la ville de Saclay, associé au Conseil Général de l'Essonne, attribue pour l'année 2010 des prestations en faveur des familles nombreuses, des personnes âgées et des demandeurs d'emploi.

Les modalités d'octroi de ces subventions sont définies ci-après selon les conditions de ressources et la composition de la famille.

Les demandes doivent être adressées à la Mairie annexe accompagnées des justificatifs de revenus avant le 17 novembre 2010. L'assistante sociale municipale reste à votre disposition pour tout renseignement concernant vos droits.

I - SUBVENTION EAU - GAZ - ÉLECTRICITÉ

1) Les familles nombreuses

Familles comptant au moins trois enfants à charge (deux enfants pour les familles monoparentales). Les enfants à charge, sont les enfants de moins de 20 ans à la charge effective et permanente des familles.

Situation familiale	Plafond de ressources au 1 ^{er} janvier 2010	Montant de l'aide	
		du C.C.A.S	du C.G
- personne seule ayant 2 enfants à charge	1 324,00 € par mois	44,23 €	44,23€
- personne seule ayant 3 enfants à charge	1 621,90 € par mois	50,33 €	50,33 €
- À partir de 4 enfants à charge	+ 297,90 € par enfant à charge	+ 6,10 € par enfant à charge	+ 6,10 € par enfant à charge
- couple ayant 3 enfants à charge	1 919,80 € par mois	50,33 €	50,33 €
- couple ayant 4 enfants à charge	2 217,70 € par mois	56,43 €	56,43 €
- À partir de 5 enfants à charge	+ 297,90 € par enfant à charge	+ 6,10 € par enfant à charge	+ 6,10 € par enfant à charge

2) Les personnes âgées

Bénéficiaires :

- personnes âgées d'au moins 65 ans (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail) vivant seules, maritalement ou en couple marié.

Situation familiale	Plafond de ressources au 1 ^{er} janvier 2010 (*)	Montant de l'aide	
		du C.C.A.S	du C.G
- personne seule	8309,27 € par an	32,03 €	32,03 €
- couple	13 765,73 € par an	32,03 €	32,03 €

II – SUBVENTION COMBUSTIBLE

1) Les familles nombreuses

Famille comptant au moins trois enfants à charge (deux enfants à charge pour les familles monoparentales) sans condition de nationalité.

Les enfants à charge, sont les enfants de moins de 20 ans à la charge effective et permanente des familles.

Situation familiale	Plafond de ressources au 1 ^{er} janvier 2010 (*)	Montant de l'aide	
		du C.C.A.S.	du C.G
- <i>personne seule</i> ayant 2 enfants à charge	1 324,00 € par mois	60,38 €	60,38 €
- <i>personne seule</i> ayant 3 enfants à charge	1 621,90 € par mois	69,98 €	69,98 €
- etc ...	plus 297,90 € par enfant à charge	+ 9,60 € par enfant à charge	+ 9,60 € par enfant à charge
- <i>couple</i> ayant 3 enfants à charge	1 919,80 € par mois	69,98 €	69,98 €
- <i>couple</i> ayant 4 enfants à charge	2 217,70 € par mois	79,58 €	79,58 €
- etc ...	plus 297,90 € par enfant à charge	+ 9,60 € par enfant à charge	+ 9,60 € par enfant à charge

2) Les personnes âgées

- Sont prises en considération les personnes âgées d'au moins 65 ans (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail) vivant seules, maritalement ou en couple marié.

Situation familiale	Plafond de ressources au 1 ^{er} janvier 2010 (*)	Montant de l'aide	
		du C.C.A.S	du C.G
- personne seule	8309,27 € par an	41,18 €	41,18 €
- couple	13 765,73 € par an	41,18€	41,18 €

***RESSOURCES PRISES EN CONSIDÉRATION**

Il est tenu compte de l'ensemble des ressources du ménage (salaires, allocations chômage, allocations familiales, pensions ...) à l'exception :

- de l'allocation logement,
- des allocations de l'aide sociale,
- des retraites du combattant et des pensions de veuve de guerre,
- des pensions attachées aux distinctions honorifiques.

Par ailleurs, le loyer ne peut être déduit.

III – NOËL POUR LES ENFANTS DE DEMANDEURS D'EMPLOI

Concerne les enfants de demandeur d'emploi âgés jusqu'à 12 ans dans l'année civile.

L'aide est accordée :

- aux familles ayant la charge effective et permanente des enfants.
- aux travailleurs immigrés demandeurs d'emploi dont les enfants résident en France,
- aux demandeurs d'emploi dont le concubin a des enfants,
- aux personnes inscrites à l'ANPE qui ne perçoivent pas encore les allocations chômage au moment de l'attribution.

Il est tenu compte de l'ensemble des ressources du ménage (salaires, Assédic, allocations familiales, pensions ...), à l'exception :

- * de l'allocation logement,
- * des allocations de l'aide sociale,
- * des retraites du combattant et des pensions de veuves de guerre,
- * des pensions attachées aux distinctions honorifiques.

Montant de l'aide attribuée par le C.C.A.S. : 26,69 € par enfant

Montant de l'aide attribuée par le Conseil Général : 26,69 € par enfant

Plafond de ressources au 1^{er} janvier 2010 :

Situation familiale	Plafond de ressources au 1^{er}/01/2010 et indemnités par enfants à charge
personne seule ayant 1 enfant à charge	1 026,10 € par mois
personne seule ayant 2 enfants à charge	1 324,00 € par mois
A partir de 3 enfants et au-delà	+ 297,90 € par enfant à charge
- couple ayant 1 enfant à charge	1 324,00 € par mois
- couple ayant 2 enfants à charge	1 621,90 € par mois
- couple ayant 3 enfants à charge	1 919,80 € par mois
A partir de 3 enfants et au-delà	+ 297,90 € par enfant à charge

IV- NOËL DES PERSONNES ÂGÉES

→ **Bénéficiaires** : personnes âgées d'au moins 65 ans au 31 décembre 2010 (ou 60 ans en cas d'inaptitude au travail) et titulaires de l'Allocation supplémentaire (ex. Fonds National de Solidarité F.N.S).

Montant :

Participation du C.C.A.S : 27,45 €

Participation du Conseil Général : 27,45 €

V – CARTE NAVIGO (anciennement Carte Orange)

Bénéficiaires :

- Demandeurs d'emploi de moins de 25 ans à la recherche d'un premier emploi ne bénéficiant pas de chèque de mobilité
ou
- Orphelins de guerre de moins de 21 ans poursuivant leurs études.

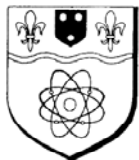
Montant :

- Pour les demandeurs d'emploi : 85% du montant de la carte Navigo.
Durée maximum : 6 mois
- Pour les orphelins de guerre : 100% du montant de la carte Navigo.

Procédure : fournir au C.C.A.S une attestation sur l'honneur de primo-demandeur d'emploi de moins de 25 ans et/ou une photocopie de la carte de demandeur d'emploi, une photocopie de la carte d'identité, un RIP ou un RIB, les coupons de transport datant de moins de trois mois.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

La Vice- présidente du C.C.A.S
A. BRIZARD



AIDE de NOËL 2010 aux PERSONNES ÂGÉES de plus de 65 ans



Saclay, le 19 octobre 2010

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, le Centre Communal d'Action Sociale attribue une **aide, soumise à condition de ressources**, aux personnes âgées de plus de 65 ans au 31/12/2010.

Peuvent bénéficier de cette aide, les personnes dont le revenu brut global figurant sur l'**avis d'imposition 2009** n'excède pas :

<u>Pour les personnes seules</u>	<u>Pour un couple*</u>
Revenu brut global inférieur à 8309,27 €	Revenu brut global inférieur à 13 765,73 €
Aide accordée : 90 €	Aide accordée : 125 €

*L'un des deux conjoints doit avoir plus de 65 ans au 31/12/2010

Si vous remplissez les conditions, merci de renvoyer le coupon-réponse, **avant le 17 novembre 2010, sous enveloppe cachetée portant mention « C.C.A.S Noël 2010 »**, à l'attention de Madame LE GARS, en y joignant :

- Le coupon-réponse
- La copie de votre avis d'imposition 2009
- Un relevé d'identité bancaire

Toute la commission du C.C.A.S vous souhaite, par avance de bonnes fêtes de fin d'année.

Anny BRIZARD
Vice-présidente du C.C.A.S

Coupon-réponse **AIDE DE NOËL 2010 aux personnes âgées**

A retourner en mairie annexe avant le 17 NOVEMBRE 2010– « C.C.A.S Noël 2010 »

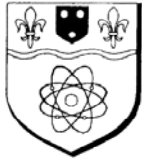
NOM : NOM du conjoint

Prénom : Prénom du conjoint :

Date de naissance : Date de naissance :

Adresse :

Tél. :



AIDE de NOËL 2010 aux PARENTS ISOLÉS



Saclay, le 19 octobre 2010

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, le Centre Communal d'Action Sociale offre **90 €** aux parents isolés, ayant un ou plusieurs enfant(s) âgé(s) de moins de 20 ans au 31/12/2010, à charge, (scolarisés ou étudiants) et sous condition de ressources.

Le calcul du quotient familial tient compte :

- de tous les revenus (salaires, Assédict, indemnités journalières, etc. ...) et des pensions alimentaires.
- de la composition de la famille.

La tranche aidée, **inférieure ou égale à 650 €, correspond aux ressources annuelles fiscales divisées par 12 mois et par un nombre de part qui dépend de la composition de la famille.**

Pour en faire la demande, renvoyez le coupon-réponse ci-dessous, **avant le 17 novembre 2010, sous enveloppe cachetée portant mention C.C.A.S. Noël 2010**, à l'attention de Madame LE GARS, en y joignant :

- La copie de l'avis d'imposition 2010 (revenus de l'année 2009)
- Justificatif des pensions alimentaires
- La copie du livret de famille
- Un certificat de scolarité (après 16 ans)
- Un relevé d'identité bancaire

Toute la commission du C.C.A.S vous souhaite, à l'avance de bonnes fêtes de fin d'année.

Anny BRIZARD
Vice-présidente du C.C.A.S

Coupon-réponse AIDE DE NOËL 2010 aux parents isolés

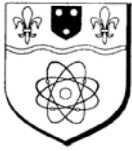
A retourner en mairie annexe avant le 17 NOVEMBRE 2010– « C.C.A.S Noël 2010 »

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tél. :



AIDE de NOËL 2010 aux enfants âgés de moins de 20 ans :



- de familles monoparentales
- de familles allocataires du R.S.A. Socle

Saclay, le 19 octobre 2010

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, le Centre Communal d'Action Sociale offre **90 €** aux enfants, de familles monoparentales et/ou allocataires du RSA Socle, âgés de moins de 20 ans au 31/12/2010, scolarisés ou étudiants. Cette aide est soumise à condition de ressources. Le calcul du quotient familial tient compte :

- de tous les revenus (salaires, Assedic, indemnités journalières, ...etc.) et des pensions alimentaires.
- de la composition de la famille : *pour un couple ou parent isolé* : deux parts
1^{er}, 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} enfant : une demi-part
3^{ème} enfant : 1 part

La tranche aidée, **inférieure ou égale à 650 €**, **correspond aux ressources annuelles fiscales divisées par 12 mois et par un nombre de part qui dépend de la composition de la famille.**

Pour en faire la demande, renvoyez le coupon-réponse ci-dessous, **avant le 17 novembre 2010, sous enveloppe cachetée portant mention « C.C.A.S. Noël 2010 »**, à l'attention de Madame LE GARS, en y joignant :

- La copie de l'avis d'imposition 2010 (revenus de l'année 2009)
- Justificatif des pensions alimentaires
- La copie du livret de famille
- Le certificat de scolarité (après 16 ans)
- Un relevé d'identité bancaire

Toute la commission du C.C.A.S vous souhaite, à l'avance de bonnes fêtes de fin d'année.

Anny BRIZARD
Vice-présidente du C.C.A.S

Coupon-réponse AIDE DE NOËL 2010 aux enfants de moins de 20 ans
A retourner en mairie annexe avant le 17 NOVEMBRE 2010– « C.C.A.S Noël 2010 »

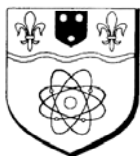
NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :



AIDE de NOËL 2010 aux ALLOCATAIRES du R.S.A. « Socle »



Saclay, le 19 octobre 2010

Madame, Monsieur,

Dans le cadre des fêtes de fin d'année, le Centre Communal d'Action Sociale offre **90 €** aux allocataires du R.S.A. Socle quelque soit leur situation familiale.

Pour en faire la demande, renvoyez le coupon-réponse ci-dessous, **avant le 17 novembre 2010, sous enveloppe cachetée portant mention « C.C.A.S. Noël 2010 »**, à l'attention de Madame LE GARS, en y joignant :

- La dernière notification des droits et des paiements de la C.A.F
- Un relevé d'identité bancaire

Toute la commission du C.C.A.S vous souhaite, à l'avance de bonnes fêtes de fin d'année.

Anny BRIZARD
Vice-présidente du C.C.A.S

Coupon-réponse AIDE DE NOËL 2010 aux allocataires du R.S.A. « socle »
A retourner en mairie annexe avant le 17 NOVEMBRE 2010 – « C.C.A.S Noël 2010 »

NOM :

Prénom :

Adresse :

Tél. :